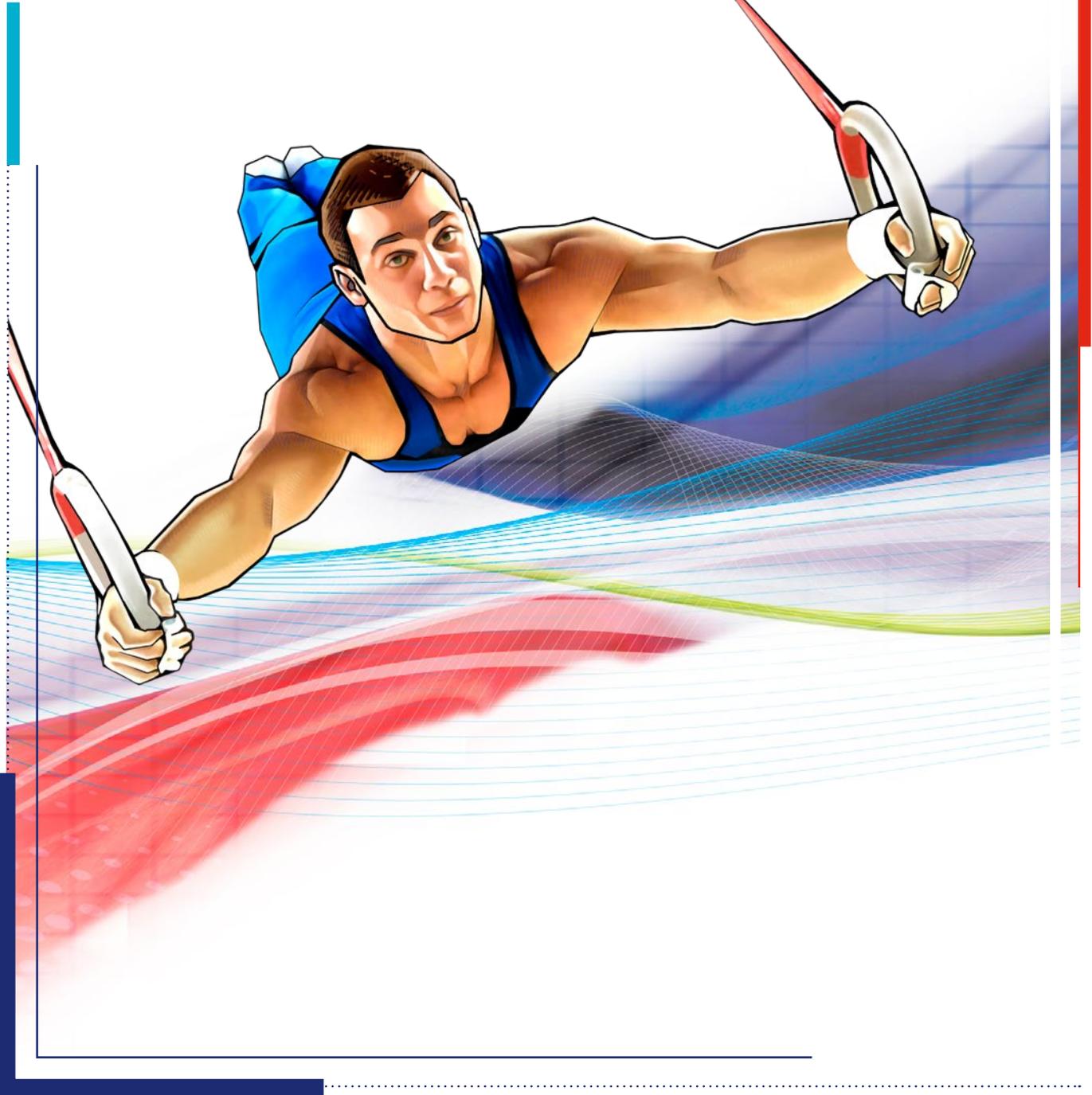


LETTRE FFGYM

# GAM

2019-2020



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT.

# GÉNÉRALITÉS

## CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	10-11-12 avril 2020	Championnat de France Top 12 (petite finale et finale)
	8-9-10 mai 2020	Championnat de France Individuel
	22-23-24 mai 2020	Championnat de France par Équipes A
	30-31 mai-1er juin 2020	Trophée Fédéral
	5-6-7 juin 2020	Championnat de France par Équipes B
	13-14 juin 2020	Championnat de France Élite

Se référer au calendrier des compétitions 2020 pour les dates limites des compétitions qualificatives, sauf dérogation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives.

## DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL	ÉQUIPE
	Élite - Championnat de France	47 €	
	Performance - Championnat de France	27,50 €	46 €
	Fédéral - Trophée Fédéral		41 €
	Top 12		214,50 €

- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
  - Comité départemental : échelon départemental ;
  - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

## DOCUMENTS

Cette lettre précise et complète le règlement technique 2019-2020.

Les autres documents de référence à prendre en compte sont :

- La brochure des programmes GAM - édition septembre 2019 ;
- Les lettres FFGym publiées en cours de saison sportive ;
- Le code de pointage FIG 2017-2020 (version en vigueur disponible sur le site internet de la FIG) ;
- Les newsletters FIG.

Dans le cas d'une contradiction entre le code de pointage FIG en vigueur et la réglementation technique FFGym, c'est cette dernière qui prévaut pour les compétitions françaises.

## DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement nominatif est fixée au 6 janvier.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional ou regroupement en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.

## QUOTAS ET TOTAUX DE RÉFÉRENCE



### **EN FÉDÉRAL**

Les quotas de qualification pour le Trophée fédéral sont définis après la réalisation des engagements nominatifs (date limite définie ci-dessus). Ils sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque région ou regroupement.



### **EN PERFORMANCE**

Les totaux de référence à atteindre pour la qualification au championnat de France individuel ou par équipes sont précisés dans une lettre FFGym GAM publiée à l'automne 2019.

## ORDRES DE PASSAGE – RÈGLES DE GESTION

Pour toutes les finales nationales, la répartition des gymnastes dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives. Les gymnastes ou équipes avec les plus petits totaux passent dans la première subdivision et les gymnastes ou équipes avec les plus grands totaux passent dans la dernière subdivision.

Pour les individuels, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au sol).

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage (courriel à adresser à [thierry.klein@ffgym.fr](mailto:thierry.klein@ffgym.fr)).

## GESTION DES ÉCHAUFFEMENTS



### **EN FÉDÉRAL**

- Filière fédérale B : temps de 3' pour toutes les catégories.
- Filière fédérale A : temps de 3' pour toutes les catégories.



### **EN PERFORMANCE**

- Temps de 5' pour les catégories sur imposés et code FIG aménagé.  
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes.
- Temps de 7' pour les catégories sur code FIG.  
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1'20" par gymnaste. Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes.  
Aux barres parallèles 1'40" par gymnaste, comprenant le temps de préparation des barres.



### **EN ÉLITE**

- Référence code FIG.
- En Avenir et Espoir, 3 sauts d'échauffement par gymnaste.

## MONTÉE D'AGRÈS

Pour toutes les catégories, montée possible des anneaux ou de la barre fixe si le gymnaste touche le sol avec les pieds.

Pour les finales nationales, la demande est à réaliser à partir du mini-site de l'évènement (formulaire de montée d'agrès), au plus tard 3 jours avant la date de début de la compétition.

## QUALIFICATIONS 2020

TOP 12	NATIONALE A1	NATIONALE A2
OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASTIQUE	CLAMART GYM 92	CLAMART GYM 92
ALBONAISE GYM FRANCONVILLE	CERCLE PASTEUR MONTARGIS	CERCLE PAUL BERT RENNES
ÉTOILE DE MONACO	CONVENTION GYMNIQUE LYON	
NOISY LE GRAND GYM	CASCOL GYM OULLINS	
LILLE MÉTROPOLÉ JEUNESSE SPORTIVE LA MADELEINE	GYM SUC STRASBOURG	
SM ORLEANS GYM	ÉTOILE GYMNIQUE ISTRES ENTRESSEN	
ASSOCIATION SPORTIVE VALLAURIS GOLFE-JUAN	GYM LYON MÉTROPOLÉ	
GYM AGRÈS VÉLIZY	INDÉPENDANTE KINGERSHEIM	
LA SOTTEVILLAISE	ENFANTS DE LA VALSERINE BELLEGARDE	
ENFANTS DU DEVOIR OYONNAX	LES ENFANTS DE LA DORDOGNE BOULAZAC	
SM BOURGES GYM	TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB	
MONTCEAU GYM	VGA SAINT MAUR	

## CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs par discipline est mis en place sur la saison sportive.

Le total points de chaque club est réalisé en tenant compte du nombre de licenciés dans la discipline et de la participation aux rencontres de proximité et aux compétitions. Le barème est accessible sur le site internet fédéral.

Compte tenu des modalités de gestion de ce classement et des ajustements à réaliser, seul le classement final édité en fin de saison sportive fait foi.

# JUGEMENT

## FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES JUGES

- Au cours de la saison sportive 2019-2020, organisation d'un examen de juges du niveau 1 au niveau 4.
- En complément, organisation d'une information sur les programmes compétitifs lors des réunions de juges des différentes compétitions.

## JURYS POUR LES FINALES NATIONALES

Pour les championnats de France par équipes A et B ainsi que le Trophée Fédéral, les clubs devront identifier leur(s) juge(s) à l'aide du formulaire dédié, accessible depuis le mini-site de l'évènement.

Présence obligatoire de tous les juges des équipes à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue règlementaire et en possession de la licence et du carnet de juge (voir page 64 du règlement technique 2019-2020).

Un club déclarant forfait pour une équipe après la date de forclusion doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

	Trophée Fédéral par Équipes	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe N 2 minimum</b>
	Championnat de France Individuel	Juges convoqués N 4 minimum
	Championnat de France par Équipes Programme code FIG	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe, N 4 minimum en A1 A2, N 3 minimum pour les autres divisions</b>
	Championnat de France par Équipes Programme FIG aménagé	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe N 2 minimum</b>
	Championnat de France par Équipes Programme imposés FFGym	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe N 2 minimum</b>
	Championnat de France Top 12	Juges convoqués N 4 minimum <b>1 juge par équipe N 4 minimum</b>
	Championnat de France Élite	Juges convoqués N 4 minimum



## DÉROGATION DTN

À l'issue des étapes de sélection, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés pour le championnat de France.

Dans la filière Élite, le sur-classement peut être autorisé avec accord de la Direction Technique Nationale.

## MINIMA POUR SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

	AVENIR Imposés 5 et 6 Imposés 4 autorisés pour les 10 ans	ESPOIR Imposés 5 et 6	JUNIOR Code FIG junior	SENIOR Code FIG
10 ans 2010	Pas de minima			
11 ans 2009	76 pts			
12 ans 2008	84 pts			
13 ans 2007		87 pts		
14 ans 2006		91 pts		
15 ans 2005			68 pts	
16 ans 2004			70 pts	
17 ans 2003			71 pts	
18 ans 2002			73 pts*	
19 ans 2001				75 pts*
20 ans 2000				76 pts*
21 ans et + 1999 et -				78 pts*

\* Ou note de finaliste européen sur deux agrès.



## DATES DES ÉPREUVES SÉLECTIVES

- Revue d'effectif : du 1er au 3 novembre 2019 à Montceau les Mines.
- Session de rattrapage : date et lieu à définir.

## FINALES PAR AGRÈS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

La qualification sur les finales agrès s'effectue sur le calcul de la note D en code FIG Senior pour les catégories Junior U16 et Junior U18.

Le jury effectue une double notation pour maintenir le CII Junior sur le code FIG Junior.